

LES PRINCIPES DE LA PRATIQUE ISLAMIQUE

Au nom de Dieu, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux.

Mes frères et sœurs, la pratique islamique est fondée sur trois principes:

Le 1^{er} principe est celui de la facilité et l'absence de la gêne, c'est un principe qui reflète la douceur et souplesse de la religion de l'islam. Allah, Gloire à Lui, dit dans la sourate Al Hadj (le pèlerinage, verset 78) :

«... هُوَ اجْتَبَاكُمْ وَمَا جَعَلَ عَلَيْكُمْ فِي الدِّينِ مِنْ حَرَجٍ مِّلَّةَ أَبِيكُمْ إِبْرَاهِيمَ...»

« ...C'est Lui qui vous a élus; et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion, celle de votre père Abraham ...»

Et dans la sourate Al Baquara (la vache, verset 185) Allah glorifié soit-Il nous dit : « *Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous* ». Ce verset détermine de façon explicite que la facilité dans la religion islamique est une volonté d'Allah, ce n'est pas juste un allègement ou une dérogation. C'est la philosophie et l'essence de l'islam.

Dans son Hadith le messenger (BPSL) dit : "*j'ai été envoyé avec la droiture aisée*" comme cela a été rapporté dans le recueil "Mosnad" de l'imâm Ahmad d'après le hadîth de 'Â-ichah avec une chaîne de transmission convenable.

L'avènement de notre prophète Mohammed (BPSL) est considéré comme une miséricorde divine universelle pour enlever les Jougs et les fardeaux qui étaient avant l'islam, Allah, Gloire à Lui dit : « *... et leur ôte le fardeau et les Jougs qui étaient sur eux* » (s 7, v 157). C'est la première règle sur laquelle on doit se baser pour comprendre la profondeur de la législation islamique et de sa pratique.

Le deuxième principe se traduit par un nombre restreint de devoirs et pratiques. Si on fait une lecture scientifique à travers les commentaires et les sciences du coran, on trouve que parmi les 114 sourates coraniques, il y a presque 90 sourates qui parlent du dogme et de la moralité, et juste 24 sourates qui parlent de la législation. Les lois et les pratiques sont venues pendant la période médinoise pour faire rapprocher les gens de leur Dieu glorifié soit-Il et organiser les relations entre eux dans tous les domaines de la vie.

La méthode progressive est le 3^{ème} principe de la descente des prescriptions coraniques ; la prière qui est le 2^{ème} pilier de l'islam n'a été prescrite qu'après dix ans de la révélation pendant la nuit de l'ascension du prophète Mohammed (BPSL). La zakat, le jeûne du mois de ramadan et le pèlerinage n'ont été prescrits qu'à la période médinoise.

En ce qui concerne les interdictions, elles sont faites étapes par étapes comme l'exemple du vin qui a été interdit pendant la 7^{ème} année de l'immigration, c'est-à-dire 20 ans après la première révélation.

Chères croyantes et croyants, tous ces principes confirment que l'origine et la finalité de la pratique islamique ne s'agit pas d'une punition, mais il s'agit d'une honorabilité, d'une clémence, d'une élévation spirituelle, et d'un bienfait d'Allah glorifié soit-Il pour les gens.